



Commission de la population et du développement

Trente et unième session

23-27 février 1998

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Activités des organisations non gouvernementales et intergouvernementales dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction, trois ans après la Conférence internationale sur la population et le développement**Rapport du Secrétaire général****Résumé**

Le présent rapport a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population conformément au programme de travail pluriannuel de caractère thématique et hiérarchisé de la Commission de la population et du développement, approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55. Comme suite à la demande que le Conseil a formulée dans sa résolution 1996/2, adoptée sur la recommandation de la Commission de la population et du développement, il s'agit d'une version révisée du rapport du Secrétaire général sur les activités du secteur non gouvernemental dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction, présenté à la Commission à sa vingt-neuvième session.

Le rapport repose sur les renseignements fournis par 482 organisations non gouvernementales internationales, régionales, nationales et locales établies dans 103 pays et par quatre organisations intergouvernementales; il donne un aperçu de la gamme d'activités menées par ces organisations dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction. Il fait le point des stratégies et approches adoptées par les organisations

* E/CN.9/1998/1.

non gouvernementales en vue d'appliquer les recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il analyse également les difficultés et les contraintes auxquelles se sont heurtées ces organisations dans l'exécution des programmes et la prestation des services liés aux droits et à la santé en matière de reproduction, dans le suivi de l'application des recommandations de la Conférence et dans l'instauration d'un partenariat avec les pouvoirs publics.

Table des matières

| | Paragraphes | Page |
|--|-------------|------|
| I. Introduction | 1-4 | 4 |
| II. Que sont les organisations non gouvernementales? | 5-7 | 4 |
| III. Le Programme d'action et les organisations non gouvernementales | 8-9 | 5 |
| IV. Méthodologie de la collecte d'informations sur les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales | 10-11 | 5 |
| V. Aperçu des activités des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction | 12-44 | 6 |
| A. Rôle du Programme d'action | 14-18 | 7 |
| B. Campagnes de sensibilisation menées par les organisations non gouvernementales | 19-26 | 7 |
| C. Rôle des organisations non gouvernementales dans la prestation de services de qualité dans le domaine de la santé en matière de reproduction | 27-28 | 8 |
| D. Qualité des soins | 29-32 | 9 |
| E. Instauration d'une coopération avec les groupes ayant des besoins spéciaux 1. Adolescents | 33-40 | 9 |
| 2. Hommes | 33-34 | 9 |
| 3. Réfugiés | 35-36 | 10 |
| 4. Femmes : mutilation génitale des femmes et cas de violence | 37-38 | 10 |
| 5. Femmes : mutilation génitale des femmes et cas de violence | 39-40 | 11 |
| F. Activités de formation | 41-42 | 11 |
| G. Participation des organisations non gouvernementales aux activités de recherche | 43-44 | 11 |
| VI. Rôle des organisations non gouvernementales dans le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action | 45-51 | 12 |
| VII. Partenariat entre organisations non gouvernementales et gouvernements | 52-56 | 13 |
| VIII. Difficultés qui font obstacle aux activités des organisations non gouvernementales | 57-61 | 14 |
| IX. Organisations intergouvernementales | 62-64 | 14 |
| X. Conclusions | 65-69 | 15 |

I. Introduction

1. La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994 au Caire, a largement contribué à répondre à la nécessité, au niveau mondial, d'améliorer la qualité des soins et d'intégrer la planification de la famille dans le cadre élargi des droits et de la santé en matière de reproduction. La quasi-totalité des gouvernements sont en effet parvenus à un consensus sur le concept de santé en matière de reproduction, reconnaissant clairement les droits des individus à des services de qualité dans ce domaine. Que ce soit en tant que participants ou comme membres des délégations nationales, les organisations non gouvernementales ont joué un rôle décisif dans la formulation du Programme d'action de la Conférence. Elles se voient attribuer, en partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur privé, un rôle clef dans sa mise en oeuvre.

2. Comme suite à la demande que le Conseil a formulée dans sa résolution 1996/2, adoptée sur la recommandation de la Commission de la population et du développement, le présent rapport est une version révisée de celui que le Secrétaire général avait présenté à la Commission, à sa vingt-neuvième session, sur les activités du secteur non gouvernemental dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction. On y fait la synthèse des informations recueillies grâce au questionnaire envoyé aux organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales et aux organisations intergouvernementales en vue de faire le point sur les progrès qu'elles ont accomplis par rapport aux objectifs définis dans le Programme d'action de la Conférence.

3. Les résultats dont il est fait état dans le présent rapport tiennent compte des réponses fournies par 482 organisations non gouvernementales et intergouvernementales, de l'analyse des rapports et des documents qu'elles ont communiqués et des entretiens tenus avec les principales organisations non gouvernementales qui participent au niveau international à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence.

4. La deuxième partie du rapport décrit les principales caractéristiques des organisations non gouvernementales; la troisième rappelle le rôle qui leur est confié dans le Programme d'action; la quatrième présente la méthodologie qui a présidé à la rédaction du rapport; la cinquième donne un aperçu des activités menées par les organisations non gouvernementales dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction; la sixième partie examine le rôle de ces organisations dans le suivi de la mise en oeuvre des accords conclus à la Conférence; la septième partie décrit la collaboration entre pouvoirs publics et organisations non

gouvernementales; la huitième analyse les limites du travail des organisations non gouvernementales; la neuvième donne un aperçu des activités des organisations non gouvernementales; et la dixième partie récapitule les enseignements tirés de la participation des organisations non gouvernementales trois ans après la Conférence du Caire.

II. Que sont les organisations non gouvernementales?

5. Les organisations non gouvernementales sont des émanations de la société civile, légalement constituées, autonomes, à but non lucratif et qui se caractérisent par un certain volontariat. Il peut s'agir de groupes à buts particuliers; de réseaux; de prestataires de services et de sous-traitants de services publics; de structures de financement, d'encadrement et de sensibilisation (en particulier les organisations non gouvernementales de femmes); d'associations professionnelles; de groupements de collectivités; et d'organisations dont les membres versent des cotisations. Les organisations non gouvernementales peuvent revêtir un caractère international, régional, national ou local.

6. Dans de nombreux pays, les organisations non gouvernementales nationales et locales axent leurs efforts sur l'«offre» : elles assurent des services ou aident les pouvoirs publics à élargir le nombre de bénéficiaires de leurs programmes. D'autres se concentrent sur la «demande» : elles aident diverses catégories de la population à mieux exprimer leurs préoccupations et leurs préférences sur des questions comme la qualité des soins, influencent les programmes d'action des pouvoirs publics et font intervenir, d'une part, compétences opérationnelles techniques et communication et, d'autre part, sensibilisation et avantages des réseaux. Quant aux organisations non gouvernementales internationales, elles participent à l'élaboration des politiques adoptées au niveau mondial; au suivi de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; à l'octroi d'une assistance technique aux gouvernements des pays en développement; et à la réalisation de travaux de recherche.

7. De nombreuses organisations non gouvernementales ont montré qu'elles étaient capables non seulement de se mettre au service de groupes sociaux difficiles à atteindre, comme les adolescents ou les femmes vivant dans des communautés démunies, mais également de fournir des services de qualité, d'intervenir dans des zones réputées inaccessibles ou sensibles et de tester des approches novatrices. En outre, elles contribuent à faire de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence un processus plus facilement

vérifiable, plus transparent et plus participatif. Elles ne se contentent pas de combler des lacunes mais définissent également des domaines auxquels il importe de se montrer plus attentifs.

III. Le Programme d'action et les organisations non gouvernementales

8. Le Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement préconise la mise en place de partenariats avec les organisations non gouvernementales afin de mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence. Ainsi, au paragraphe 15.6 du chapitre XV du Programme d'action (partenariat avec les organisations non gouvernementales), il est précisé :

«Vu l'importance d'un partenariat effectif, les organisations non gouvernementales sont invitées à développer la coordination, la coopération et la communication aux niveaux local, national, régional et international avec les gouvernements et les collectivités locales afin de renforcer l'efficacité de l'action clef qu'elles mènent en participant au développement. Il convient de considérer la participation des organisations non gouvernementales comme un complément à l'action que les gouvernements sont tenus de mener en vue d'assurer la prestation de services de santé en matière de reproduction complets, fiables et accessibles.»

9. Le Programme d'action souligne aussi que les organisations non gouvernementales et leurs réseaux doivent avoir les moyens de conserver leur autonomie et de renforcer leurs capacités grâce à des consultations et à un dialogue réguliers ainsi qu'à la formation.

IV. Méthodologie de la collecte d'informations sur les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales

10. Aux fins de l'établissement du présent rapport, on a envoyé un questionnaire aux organisations non gouvernementales et aux organisations intergouvernementales; les informations recueillies ont été complétées dans de nombreux cas par les rapports annuels et autres publications des organisations considérés. On a également organisé des entretiens directs avec certaines organisations non gouvernementales. Le questionnaire était divisé en thèmes et couvrait les aspects essentiels du rôle des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des recommandations portant sur les droits et la santé en matière de reproduction, tels qu'ils sont mentionnés dans le Programme d'action. Afin d'assurer la représentativité des résultats, le questionnaire a été envoyé dans le monde entier à des organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales intervenant dans des domaines d'activité aussi divers que la prestation de services ou la sensibilisation.

11. Publié également en anglais et en espagnol, le questionnaire a été envoyé à des organisations non gouvernementales locales et nationales par l'intermédiaire des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), lesquels ont été invités à proposer les noms d'autres organisations non gouvernementales susceptibles de compléter la liste initiale. Entre juillet et août 1997, le questionnaire a été distribué à quelque 938 organisations (920 organisations non gouvernementales et 18 organisations intergouvernementales), dont 116 étaient des organisations non gouvernementales supplémentaires contactées par les bureaux locaux du FNUAP. Sur les 938 questionnaires, 482 ont été retournés au FNUAP, ce qui représente un taux de réponse de 51 %, dont la répartition géographique (nombre de réponses et pourcentage) est la suivante : Afrique, 131 (49 %); Asie et Pacifique, 142 (72 %); États arabes, 33 (27 %); Europe de l'Est, 13 (48 %); Amérique latine et Caraïbes, 86 (51 %); Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande, 73 (53 %); et organisations intergouvernementales, 4 (22 %) (voir tableau 1).

Tableau 1
Nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales ayant répondu au questionnaire (par région)

| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) |
|-------------------------------------|---|---|--|--|----------------------------|-------------------------|
| | Nombre de questionnaires envoyés aux organisations non gouvernementales | Nombre de questionnaires supplémentaires envoyés par les bureaux locaux | Nombre total des questionnaires envoyés aux organisations non gouvernementales | Nombre de réponses reçues des organisations non gouvernementales | Répartition en pourcentage | Taux de réponse (4)/(3) |
| Afrique | 223 | 45 | 268 | 131 | 27 | 49 |
| Asie et Pacifique | 160 | 36 | 196 | 142 | 29 | 72 |
| États arabes | 121 | 3 | 124 | 33 | 7 | 27 |
| Europe de l'Est | 26 | 1 | 27 | 13 | 3 | 48 |
| Amérique latine et Caraïbes | 136 | 31 | 167 | 86 | 18 | 51 |
| Pays développés | 138 | – | 138 | 73 | 15 | 53 |
| Organisations intergouvernementales | 18 | – | 18 | 4 | 1 | 22 |
| Total | 822 | 116 | 938 | 482 | 100 | 51 |

V. Aperçu des activités des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction

12. Les organisations non gouvernementales considèrent pour la plupart que la Conférence internationale sur la population et le développement a marqué un tournant dans leur existence. Bien qu'engagées depuis fort longtemps dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction, nombre d'entre elles s'accordent à reconnaître que la Conférence tenue au Caire a permis de légitimer leur rôle en tant que partenaires à part entière dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. C'est ainsi que dans de nombreux pays, les représentants d'organisations non gouvernementales nationales bénéficient plus que jamais d'un accès direct aux ministères et aux institutions internationales et sont largement consultés sur les questions touchant à la santé en matière de reproduction. Parallèlement, leurs activités d'observateurs vigilants se sont multipliées. Ces trois dernières années, il est apparu que les organisations non gouvernementales jouaient un rôle de plus en plus important dans la mise en oeuvre du Programme d'action, au point que certaines ont vu leur envergure, leur influence et la portée de leurs activités s'élargir considérablement.

13. La diversité de ces institutions fait qu'on ne peut décrire l'organisation non gouvernementale moyenne. Pour simplifier l'analyse du rôle qu'elles jouent dans la mise en oeuvre du Programme d'action, on les a divisées en organisations non gouvernementales menant des campagnes de sensibilisation, d'une part, et organisations non gouvernementales offrant des services, d'autre part, aux niveaux international, régional, national et local. En tout état de cause, nombreuses sont les organisations non gouvernementales engagées dans les services qui se soucient aussi de sensibilisation. Nombre de celles qui se préoccupent de sensibilisation interviennent dans le domaine des droits en matière de reproduction : elles s'efforcent de sensibiliser le public, de mobiliser un appui, d'influer sur l'élaboration des grandes orientations et d'y participer. Quant aux organisations non gouvernementales relevant de l'autre catégorie, elles participent à des activités de prestation de services, de formation, d'assistance technique et de recherche. De fait, les unes comme les autres prennent part aux activités de suivi liées à la Conférence.

A. Rôle du Programme d'action

14. Le Programme d'action symbolisant tout à la fois un attachement à la santé en matière de reproduction et une plate-forme d'action commune arrêtée par consensus permet à de nombreuses organisations non gouvernementales d'orienter leurs propres activités dans le domaine de la santé en matière de reproduction; de mener des négociations avec les pouvoirs publics et autres institutions; de suivre les activités et les programmes nationaux; et de rappeler aux pouvoirs publics les responsabilités et les obligations qui leur incombent.

15. Les organisations non gouvernementales ont mis à profit le Programme d'action dans différents domaines : formation; information, éducation et communication (IEC); sensibilisation; mise en place de groupes de pression; et élaboration de projets et de programmes. Pour certaines organisations non gouvernementales, telles l'Asociación pro Bienestar de la Familia (PROFAMILIA) au Nicaragua, qui s'occupe de planification de la famille, le Programme d'action représente un modèle de réorientation des programmes vers la prestation de services de santé en matière de reproduction. Pour de nombreuses autres, comme Marie Stopes International en Éthiopie, les recommandations approuvées par la Conférence ont ranimé l'enthousiasme avec lequel elles avaient déjà milité pour la santé en matière de reproduction.

16. Le Programme d'action a également servi d'instrument de protection des droits en matière de reproduction. C'est ainsi qu'aux Philippines, le Center for Investigative Journalism (PCIJ) – organisation oeuvrant dans le domaine des communications – en a fait une plate-forme qui lui a permis, avec l'aval du Gouvernement, de défendre les droits des femmes dans une affaire où le gouverneur d'une province située au sud de Manille avait décrété l'interdiction des contraceptifs modernes. En Inde, le Programme d'action a permis aux organisations non gouvernementales de défendre le concept de planification familiale sans exclusive.

17. Au Danemark, le Programme d'action a joué un rôle décisif dans la réorientation de l'Association de planification familiale. Aux services qu'elle offrait en matière de contraception à tout client des centres de consultation, l'Association a ajouté, entre autres, des conseils sur la grossesse et des conseils et des dépistages dans le domaine des maladies sexuellement transmissibles (MST). Les besoins des clients n'en ont été que mieux satisfaits et la qualité des services fournis s'en est trouvée améliorée.

18. En résumé, la plupart des organisations non gouvernementales font référence au Programme d'action. Il s'agit d'un outil qu'elles partagent avec les gouvernements et les organi-

sations internationales, et aussi d'un instrument clef qui leur permet de s'assurer que les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales elles-mêmes tiennent les promesses faites lors de la Conférence.

B. Campagnes de sensibilisation menées par les organisations non gouvernementales

19. Depuis la Conférence, de nombreuses organisations non gouvernementales ont adopté des stratégies visant à faire oeuvre de pionnier. Grâce aux informations qu'elles diffusent et à la diversité des services qu'elles offrent, elles mènent des campagnes ayant pour assise le respect des droits de l'homme aux fins d'assurer l'exercice des droits en matière de reproduction. Elles ont activement contribué à raffermir les changements de choix politiques et de législation, à mobiliser l'appui voulu pour assurer le respect des droits en matière de reproduction et mieux sensibiliser l'opinion aux droits et à la santé en matière de reproduction.

20. Sur les 482 organisations non gouvernementales qui ont répondu au questionnaire, 247 (soit 52 %) ont déclaré mener des activités de plaidoyer afin de sensibiliser l'opinion aux questions intéressant la santé en matière de reproduction et 193 autres (soit 40 %) ont indiqué mener des activités de même nature pour mobiliser l'opinion en faveur des droits en matière de reproduction et pour veiller au respect de ces droits. Il s'agit, pour la plupart, d'organisations non gouvernementales de femmes. Il est intéressant de noter que de nombreuses organisations non gouvernementales entendent mener à présent ce genre d'activités en complément de celles ayant trait à la prestation de services.

21. Rôle des organisations non gouvernementales dans la mobilisation de l'opinion publique en vue du respect des droits en matière de reproduction. De nombreuses organisations non gouvernementales oeuvrent pour le respect des droits de l'homme et de la femme en matière de reproduction, dans le contexte de l'exercice des libertés fondamentales. Elles visent à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes, dénoncent les violations de ces droits, exercent des pressions en vue de réformes juridiques et de procédure et mobilisent la société à ces fins. Le Centre d'études juridiques de défense des droits en matière de reproduction basé à New York mène une campagne de sensibilisation mondiale à l'existence et à l'application des lois et pratiques qui portent atteinte aux droits des femmes en matière de reproduction. Il a entrepris l'établissement de différents rapports sur les codes juridiques et les pratiques culturelles qui ont une

incidence préjudiciable sur la liberté de choix des femmes en la matière dans 51 pays.

22. Nombre des organisations non gouvernementales qui interviennent dans le domaine des droits en matière de reproduction ont formé des alliances reposant sur leurs préoccupations communes. C'est ainsi qu'Arrow, un réseau d'organisations non gouvernementales de l'Asie du Sud-Est, a établi un dossier d'information qui couvre un cadre sanitaire en matière de reproduction axé sur les femmes; les perspectives de trois pays sur la question; les mesures et les programmes propres à promouvoir le changement; un répertoire des auxiliaires pédagogiques; et les outils susceptibles d'améliorer la planification familiale ainsi que les programmes de santé en matière de reproduction.

23. Participation des organisations non gouvernementales à l'élaboration de mesures et de lois portant sur la santé en matière de reproduction. Il ressort du questionnaire que les organisations non gouvernementales semblent intervenir de plus en plus dans l'élaboration des grandes orientations et des lois de certains pays. Leurs conseils sont fréquemment sollicités par les commissions spécialement créées pour revoir les plans nationaux existants, examiner et préconiser les changements d'orientation à y apporter et organiser des consultations nationales. Elles constituent aussi des groupes de pression avec lesquels doit compter le législateur. En Argentine, par exemple, elles ont joué un rôle décisif dans la création d'un environnement propice à l'élaboration d'un projet de loi sur la santé en matière de reproduction qui est actuellement examiné par les parlementaires.

24. Rôle des organisations non gouvernementales dans la sensibilisation à la santé en matière de reproduction. Mener une campagne pour l'application des recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence revient à oeuvrer pour rendre les services de santé en matière de reproduction disponibles et accessibles, satisfaire les besoins des adolescents, inciter les hommes à participer aux programmes, démarginaliser les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes. Au vu des informations recueillies grâce au questionnaire, les organisations non gouvernementales participent activement aux campagnes qui encouragent le recours aux services visant à répondre à ces besoins. En Inde, l'organisation Voices a mis au point un dossier d'information qui permet au personnel des services de santé de sensibiliser les hommes et les femmes dans les communautés concernées et de leur donner les moyens de prendre des décisions touchant à la santé en matière de reproduction.

25. Les organisations non gouvernementales internationales sont pour beaucoup dans la création des capacités institutionnelles de nombreuses organisations non gouvernementales

engagées dans la sensibilisation au niveau national. La International Women's Health Coalition, par exemple, fournit une assistance technique et financière qui permet aux organisations non gouvernementales nationales de mettre en route leurs activités et à celles qui existent déjà de se développer et de contribuer à modifier les politiques adoptées dans les pays considérés.

26. Toujours au niveau international, les organisations non gouvernementales menant une action de plaidoyer cherchent à influencer sur les réseaux mondiaux de communication et les médias nationaux afin de mieux sensibiliser l'opinion aux questions de santé en matière de reproduction. Elles s'efforcent également d'exercer des pressions sur leur propre gouvernement pour l'amener à convaincre les pouvoirs publics d'autres pays d'appliquer les recommandations touchant à la santé en matière de reproduction. Ces organisations participent par ailleurs au suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et aux efforts déployés afin d'inciter les donateurs et les pouvoirs publics à augmenter le financement destiné aux organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Elles ont joué un rôle décisif dans la création des réseaux d'organisations non gouvernementales qui existent dans de nombreuses régions et s'efforcent de sensibiliser davantage l'opinion aux questions précisément liées à la santé des femmes.

C. Rôle des organisations non gouvernementales dans la prestation de services de qualité dans le domaine de la santé en matière de reproduction

27. Même si un certain nombre d'organisations non gouvernementales mènent encore des programmes de population traditionnels et exclusivement axés sur l'élément planification familiale autonome, nombre de celles qui ont répondu au questionnaire ont indiqué s'être largement inspirées du Programme d'action pour intégrer la planification familiale à d'autres services de santé en matière de reproduction. Un tiers environ des organisations non gouvernementales ayant répondu au questionnaire dans les pays en développement offrent les services suivants : planification familiale; santé maternelle; et prévention des infections de l'appareil génital et des maladies sexuellement transmissibles, dont le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).

28. Le Programme d'action a défini une série de considérations fondamentales à prendre en compte dans la prestation des services visant à répondre aux besoins de la population

pour ce qui est de la santé en matière de reproduction. Il ressort d'une analyse générale des activités menées par les organisations non gouvernementales prestataires de services que la qualité des soins et la situation des adolescents sont les domaines qui nécessitent une attention plus particulière. Bon nombre d'organisations non gouvernementales nationales ont précisé qu'elles fournissent certains services aux populations marginalisées en raison bien souvent de l'absence de services publics dans les zones où celles-ci vivent. Par ailleurs, de nombreuses organisations non gouvernementales ont rappelé qu'elles traitaient de questions difficiles et controversées comme la prestation de services aux femmes battues et aux adolescents.

D. Qualité des soins

29. Le Programme d'action a souligné la nécessité d'améliorer la qualité des soins dans les programmes de santé en matière de population afin de répondre véritablement aux besoins qui demeurent à satisfaire dans ce domaine. Le tableau 2 montre que dans toutes les régions (l'Amérique latine enregistrant le pourcentage le plus élevé), la plupart des organisations non gouvernementales ayant répondu au questionnaire – aussi bien celles qui fournissent des services que les autres – adhèrent à l'approche «qualité des soins».

Tableau 2
Nombre total et pourcentage des ONG menant des activités visant à promouvoir la qualité des soins

| | Nombre total et pourcentage des ONG adhérant à l'approche «qualité des soins» | |
|-----------------|---|------------|
| | Nombre total d'ONG | % |
| Afrique | 131 | 55 (42 %) |
| Asie | 115 | 50 (43 %) |
| Amérique latine | 86 | 54 (63 %) |
| États arabes | 33 | 17 (52 %) |
| Europe de l'Est | 12 | 5 (42 %) |
| Total | 377 | 181 (40 %) |

30. Il semble que les organisations non gouvernementales aient une conception commune de la qualité des soins. Nombre d'organisations non gouvernementales prestataires de services s'emploient à promouvoir la mise en place de systèmes d'orientation et à renforcer les liens avec d'autres services de santé en matière de reproduction, à élaborer des outils permettant de cerner les besoins des usagers et à élargir le choix des contraceptifs tant dans les programmes nationaux que dans leurs propres programmes.

31. Parivar Seva Sanstha est une organisation non gouvernementale indienne qui se consacre depuis de nombreuses années à la prestation d'une gamme complète de services de santé en matière de reproduction. Depuis sa création, elle vise à offrir un modèle de qualité des soins dans les domaines de la planification familiale, de la santé maternelle, des infections de l'appareil génital, de l'avortement et des programmes s'adressant aux adolescents. Forte de cette expérience, elle oeuvre avec les pouvoirs publics à l'amélioration de la qualité des programmes. En Chine, l'Institut de recherche démographique de l'Université de Beijing a signalé que son projet visant à l'amélioration des services et à l'introduction de nouveaux contraceptifs se prêtant à un choix éclairé avait suscité un vif intérêt de la part des organisations internationales et des pays donateurs.

32. De nombreuses organisations non gouvernementales exerçant un rôle de sensibilisation offrent une formation à la notion d'égalité entre les sexes et à la nécessité de fournir des services de santé en matière de reproduction qui répondent aux attentes des usagers. Se préoccupant par ailleurs de détecter les atteintes aux droits de l'homme dans les programmes de planification familiale, elles ont exigé le respect du droit des individus à opter pour les méthodes de contraception de leur choix. Au Mexique par exemple, le Red de Salud Reproductiva del Distrito Federal (Réseau de santé en matière de reproduction de la ville de Mexico) a organisé une tribune publique pour dénoncer les cas d'abus dans les services de santé considérés, ce qui a amené les directeurs de programme à prendre l'engagement d'améliorer la qualité des prestations, notamment en réservant aux femmes un meilleur accueil dans ces services.

E. Instauration d'une coopération avec les groupes ayant des besoins spéciaux

1. Adolescents

33. Il y a peu de temps encore, les programmes de santé en matière de reproduction ne se préoccupaient pratiquement pas de la situation des adolescents, peut-être sous l'effet de la crainte mal fondée que l'accès aux informations et aux services n'encourage l'activité sexuelle. En conséquence, dans un grand nombre de pays, les adolescents se sont vu refuser le bénéfice de tels services par la loi ou l'action des pouvoirs publics. Depuis la Conférence, les organisations non gouvernementales se soucient de plus en plus de répondre aux besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction et nombre d'entre elles prennent désormais en compte les adolescents

dans l'élaboration de leurs programmes. D'autres ont étendu le champ de leurs activités et adopté une démarche plus globale axée sur la multiplicité des besoins des adolescents dans le cadre d'une approche intégrée de la santé. Le tableau 3 indique le nombre des organisations non gouvernementales qui exercent une intervention auprès des adolescents, par région et par sexe.

Tableau 3
Nombre d'ONG qui exercent une intervention auprès des adolescents, par région et par sexe

| | Nombre total d'ONG | Nombre d'ONG qui exercent une intervention auprès des adolescentes | Pourcentage d'ONG qui exercent une intervention auprès des adolescentes | Nombre d'ONG qui exercent une intervention auprès des adolescents | Pourcentage d'ONG qui exercent une intervention auprès des adolescents |
|-----------------|--------------------|--|---|---|--|
| Afrique | 131 | 81 | 62 | 68 | 52 |
| Asie | 142 | 45 | 32 | 32 | 23 |
| Amérique latine | 86 | 44 | 51 | 32 | 37 |
| États arabes | 33 | 19 | 58 | 17 | 52 |
| Europe de l'Est | 13 | 9 | 69 | 9 | 69 |
| Pays développés | 73 | 19 | 26 | 19 | 26 |

34. Le recours aux médias pour atteindre les adolescents s'est avéré être une stratégie efficace. Au Nigéria, une organisation non gouvernementale locale, Youth Aid, donne des conseils aux adolescents par le biais des chaînes de télévision privées. Elle est la première de cette nature à se consacrer exclusivement à la santé des adolescents en matière de reproduction. Au Nigéria également, l'organisation ADON a mis en place un programme de communication entre parents et enfants qui vise à former les parents à l'éducation sexuelle de leurs enfants. Aux Philippines, des centres de services multimédia s'adressant aux jeunes ont été créés dans trois villes et offrent une émission de variétés télévisées par câble, des films télévisés et des voyages d'études.

2. Hommes

35. Pendant longtemps, les services de planification familiale ont eu tendance à négliger les besoins des hommes dans le domaine de la santé en matière de reproduction et l'incidence de ces besoins sur les propres décisions des femmes. Il ressort de l'analyse des réponses au questionnaire que nombre des organisations non gouvernementales qui déclarent intervenir auprès des hommes ne se soucient guère en réalité que des adolescents, très peu d'entre elles s'adressant à la population masculine adulte; la plupart des activités axées sur cette catégorie de population sont menées par des organisations internationales. L'Université Johns Hopkins a

élaboré un projet visant à promouvoir la participation des hommes aux activités de planification familiale et de santé en matière de reproduction qui a été lancé en 1997 lors d'une conférence de responsables politiques et de directeurs de programme d'Afrique subsaharienne. Le projet fait appel au sport, le football en particulier, pour transmettre aux hommes les messages concernant ces questions.

36. Les organisations non gouvernementales commencent tout juste à se préoccuper des hommes. Leurs activités en la matière s'articulent sur la sexualité et les rôles dévolus à chaque sexe, ainsi que sur la mise en place de services adaptés à leurs besoins.

3. Réfugiés

37. La nécessité d'aménager des services de santé en matière de reproduction dans les camps de réfugiés a donné lieu à de nombreux débats depuis la Conférence. Les organisations non gouvernementales sont de plus en plus nombreuses à fournir de tels services.

38. Un fort pourcentage des organisations non gouvernementales des États arabes et d'Europe de l'Est ayant répondu au questionnaire s'efforcent de satisfaire les besoins des réfugiés – femmes et hommes – dans le domaine en matière de reproduction. En Afrique, diverses organisations non gouvernementales internationales telles Médecins du Monde,

le Comité international de la Croix-Rouge et Marie Stopes International fournissent des services dans les camps de réfugiés et font partie du Consortium des ONG sur la santé en matière de reproduction à l'intention des réfugiés. Il s'agit d'un réseau d'organisations non gouvernementales qui unissent leurs efforts pour la mise au point d'outils permettant de déployer à bref délai des services de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence.

4. Femmes : mutilation génitale des femmes et cas de violence

39. Dans les pays où la mutilation génitale des femmes est chose courante, nombre d'organisations non gouvernementales oeuvrent à la suppression d'une telle pratique. La mutilation génitale des femmes constitue un risque pour leur santé en matière de reproduction et une violation de leurs droits fondamentaux. Le Conseil de la population a aidé le Gouvernement malien à élaborer un plan de recherche et à définir des orientations et des modalités d'intervention visant à l'abolition complète de la mutilation génitale des femmes. Au Burkina Faso, le Conseil de la population a prêté son concours à une organisation non gouvernementale pour l'organisation d'une conférence régionale chargée de définir les moyens d'action qui permettraient d'éliminer cette pratique.

40. Il est certain que les organisations non gouvernementales interviennent de façon très dynamique pour offrir des services juridiques et sanitaires aux femmes en butte aux mauvais traitements de leurs partenaires. Nombreuses sont les organisations non gouvernementales de plaidoyer qui mènent une action dans ce domaine. Flora Tristan, organisation qui compte quelque 20 ans d'expérience sur le terrain au Pérou, a entrepris de porter remède à cette situation méconnue et universelle grâce à la formation d'agents de police et à la fourniture d'un appui juridique aux victimes.

F. Activités de formation

41. La formation est l'un des moyens qui ont permis progressivement aux organisations non gouvernementales d'obtenir des résultats plus durables. Grâce à la formation, l'enseignement tiré de leurs propres activités est dans de nombreux cas transmis aux agents de l'État ou à d'autres organisations non gouvernementales nationales et locales. Près de 50 % des organisations non gouvernementales qui ont répondu au questionnaire offrent une formation en tant que moyen de transférer des ressources. Les organisations non gouvernementales d'appui dispensent aux directeurs de programme, aux agents de communauté et à la collectivité en général une formation aux questions liées aux spécificités de chaque sexe et aux principes de la santé en matière de reproduction. Elles participent souvent à la formation de prestataires de services, de conseillers et de directeurs de programme aux différents aspects de la prestation de services. Par exemple, la Women's Health Coalition du Bangladesh forme du personnel paramédical et des médecins à la prestation de soins de santé en matière de reproduction. En outre, cette organisation anime un programme d'échanges dans le cadre duquel elle dispense une formation aux agents d'autres organisations nationales et étrangères.

42. Les organisations non gouvernementales internationales apportent elles aussi leur concours aux activités de formation. C'est ainsi que le Programme international de formation en gestion de la santé (INTRAH), organisation non gouvernementale internationale établie aux États-Unis d'Amérique, forme des prestataires de soins à tous les aspects de la santé en matière de reproduction, tout particulièrement dans les domaines de la planification familiale, de la prévention et de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et de la santé maternelle, au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Maroc et au Togo. Ce programme aide par ailleurs les gouvernements à élaborer des programmes d'études et leur fournit du matériel pédagogique.

G. Participation des organisations non gouvernementales aux activités de recherche

43. La nouvelle approche de la santé en matière de reproduction issue de la Conférence internationale sur la population et le développement a suscité d'immenses difficultés dans le domaine de la recherche. Les principaux sujets de recherche portent notamment sur les besoins et les opinions de la clientèle, les besoins des femmes et des hommes en matière de sexualité et de procréation à différentes étapes de leur vie,

et la prise en compte d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. De nouvelles méthodes de recherche, telles les procédures d'évaluation rapide, sont aussi appliquées par de nombreuses organisations non gouvernementales. Par exemple, Reprosalud, qui est un projet élaboré par l'organisation non gouvernementale Manuel Ramos au Pérou, moyennant un apport financier important de l'Agence des États-Unis pour le développement international, a pour objectif d'accroître la demande de services de santé en matière de reproduction dans les zones rurales du Pérou. Le projet comprend trois modules (santé en matière de reproduction, activités rémunératrices et activités de plaidoyer) et le processus débute par l'évaluation par la communauté elle-même de ses besoins au moyen des procédures d'évaluation rapide.

44. Diverses organisations non gouvernementales internationales, comme le Bureau de référence sur la population, mènent des enquêtes nationales – enquêtes démographiques et sanitaires – qui ont servi à évaluer les programmes de planification familiale. À présent, de nombreuses organisations non gouvernementales de recherche intègrent à ces enquêtes d'autres aspects de la santé en matière de reproduction. Elles contribuent également à l'amélioration des bases de données nationales, qui en retour fournissent des informations sur des aspects importants de la santé en matière de reproduction. Ainsi, le Centre d'études et de recherches sur les populations africaines et asiatiques de Paris a mis au point une méthodologie dénommée «monographies multidisciplinaires» qui permet d'obtenir des informations au niveau national, y compris des données multidisciplinaires locales et régionales qu'il ne serait pas possible de recueillir dans le cadre des enquêtes par sondage, comme les enquêtes démographiques et sanitaires. Cette méthodologie permet en outre de mener des études approfondies sur les attitudes et les comportements dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Elle a été appliquée avec succès au Burundi, au Cameroun, au Mali, à Maurice et au Sénégal.

VI. Rôle des organisations non gouvernementales dans le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action

45. Le suivi des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action a nécessité la création de nouveaux mécanismes, la redynamisation des structures existantes et le renforcement des méthodes participatives. Dans nombre de pays, en particulier les pays développés, il existe des mécanismes institutionnels permettant de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action, mais il a fallu davantage de

temps pour mettre en place de tels mécanismes dans les pays en développement. Cela tient en partie au manque d'instruments voulus pour mesurer les progrès accomplis – indicateurs en particulier – et à l'absence d'études de référence qui permettraient de faire le bilan de la situation de chaque pays dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de déterminer les progrès accomplis.

46. De nombreux pays latino-américains signalent la création de commissions où sont représentées des organisations non gouvernementales, pour suivre l'application des accords conclus à la Conférence. Cependant, certaines commissions nationales n'ont pas adopté une démarche très dynamique. Le Pérou a récemment mis en place une commission tripartite, avec la participation du Gouvernement, d'organisations non gouvernementales et du Fonds des Nations Unies pour la population. Le Mexique a créé un groupe interinstitutionnel sur la santé en matière de reproduction. Au Chili, les organisations non gouvernementales oeuvrent avec le Gouvernement pour constituer une commission nationale de la population et du développement.

47. Nombre des organisations non gouvernementales siégeant auprès de ces commissions sont membres du Réseau pour la santé des femmes latino-américaines et des Caraïbes. Le Réseau a défini six questions thématiques à suivre dans chacun des pays où ces organisations exercent leurs activités (sexualité et santé des adolescents des adolescents en matière de reproduction; qualité des soins; traitement des avortements à risques; rôle des hommes; et participation des femmes à la prise des décisions). Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été élaborés pour chacune de ces questions et seront utilisées pour évaluer la situation de chaque pays dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

48. L'Agence des États-Unis pour le développement international a publié un rapport intitulé «Reproductive health programmes supported by USAID: a progress report on implementing the Cairo Programme of Action», qui a fait le point des initiatives prises par cette organisation. Bien qu'il s'agisse d'un rapport officiel, les organisations non gouvernementales intéressées par les activités de l'Agence ont été invitées à faire des observations et à poser des questions sur cette étude. Aux Pays-Bas, la Fondation mondiale pour la population, par l'entremise de son comité directeur, examine dans quelle mesure le Gouvernement tient l'engagement auquel il a souscrit à la Conférence et en vertu duquel il doit consacrer environ 4 % du budget du Ministère du développement et de la coopération aux activités concernant la sexualité et la santé en matière de reproduction.

49. En Afrique, la plupart des organisations non gouvernementales ont signalé l'existence de mécanismes visant à

assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action, tout en faisant presque toutes observer que ces mécanismes relèvent des pouvoirs publics. Le Réseau pour la santé en matière de reproduction en Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya et République-Unie de Tanzanie) recommande la participation des organisations non gouvernementales aux activités de suivi. Au Nigéria, le Réseau de recherche sur la santé en matière de reproduction et les sciences sociales prévoit de recueillir des informations qui permettront à terme d'évaluer les activités réalisées dans le pays. Bien qu'un grand nombre d'organisations non gouvernementales aient signalé l'existence de mécanismes spécifiques de suivi, il ne semble pas qu'une approche coordonnée et cohérente ait été définie pour suivre de près les responsabilités respectives des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales.

50. Aux niveaux international et national, on a recensé plusieurs expériences de suivi, au nombre desquelles l'initiative coordonnée par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (Women in Development); HERA, que coordonne l'International Women's Health Coalition; Arrow, dans la région de l'Asie et du Pacifique; et la Latin American Women's Health Coalition. L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement a publié un document intitulé «One year after Cairo» qui fait la synthèse de l'application du Programme d'action à l'échelon national.

51. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont ainsi été invitées à participer à des mécanismes nouvellement créés dans différents pays pour suivre la mise en application des recommandations de la Conférence, bien qu'en fait, ces mécanismes ne soient pas encore tous opérationnels.

VII. Partenariat entre organisations non gouvernementales et gouvernements

52. En souscrivant au Programme d'action, gouvernements et organisations non gouvernementales ont commencé à partager un certain nombre d'objectifs et d'outils, ainsi que la volonté d'oeuvrer de concert pour sa mise en application. De nombreuses organisations non gouvernementales reconnaissent que, par suite de la Conférence, leur participation à l'élaboration des politiques et des programmes nationaux s'est trouvée facilitée.

53. Il ressort de l'analyse des réponses au questionnaire que dans les pays où gouvernements et organisations non gouvernementales ont établi de bonnes relations de partenariat ainsi

que des circuits d'échanges, la mise en application du Programme d'action se fait de manière plus rationnelle. De bonnes relations de travail entre gouvernements et organisations non gouvernementales ne peuvent se concevoir que si les deux parties partagent des objectifs communs. Les réponses au questionnaire montrent également qu'en l'absence d'une réelle adhésion des pays aux principes de la santé en matière de reproduction, les organisations non gouvernementales qui s'efforcent de dialoguer et de collaborer avec les pouvoirs publics ne retirent guère de leurs initiatives qu'un sentiment d'échec.

54. La nature de la collaboration qui s'instaure entre gouvernements et organisations non gouvernementales varie d'un pays à l'autre. Au niveau national, les organisations non gouvernementales collaborent avec les gouvernements de différentes manières : dans l'exécution des projets; dans l'élaboration des politiques (en siégeant dans des commissions et en contribuant à l'organisation de consultations publiques); en assurant la liaison avec les collectivités; en dispensant une formation; en sous-traitant des services; et en finançant l'achat de contraceptifs. Dans les secteurs où le processus de décentralisation a démarré (ce qui est le cas dans la plupart des régions), les organisations non gouvernementales collaborent avec les gouvernements à la réalisation de projets spécifiques en fournissant des services ou en siégeant dans des comités locaux de santé, comme par exemple au Brésil. Au niveau international, la plupart des organisations non gouvernementales collaborent avec les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales nationales en assurant une formation et en offrant une assistance technique.

55. La collaboration entre pouvoirs publics et organisations non gouvernementales a permis de remporter un certain nombre de succès. Ainsi, au Bangladesh, le Gouvernement entretient d'étroites relations de travail avec les ONG, constituées en un consortium, dont il sous-traite les services. Au Mozambique, les ONG, qui ont engagé un processus de consultation permanente avec le Gouvernement, assurent une formation et participent à la mise en oeuvre de projets.

56. En règle générale, lorsque les gouvernements sont acquis aux principes de la santé en matière de reproduction, la collaboration avec les organisations non gouvernementales paraît évoluer de manière constructive.

VIII.

Difficultés qui font obstacle aux activités des organisations non gouvernementales

57. Malgré tous leurs efforts et leurs nombreuses réussites, les organisations non gouvernementales se heurtent à de nombreuses difficultés, dont certaines sont liées à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et touchent tous les intervenants à tous les niveaux. Ainsi, diverses organisations non gouvernementales signalent les difficultés qu'elles ont rencontrées auprès de certains groupes religieux ou dans certaines régions où les usages traditionnels sont fortement ancrés, par exemple dans les zones où la mutilation génitale des femmes est considérée comme une importante tradition culturelle. D'autres limitations tiennent à l'absence de technologies appropriées qui permettraient d'intervenir dans le domaine de la santé en matière de reproduction, plus particulièrement dans des secteurs tels que la prévention et la gestion des maladies sexuellement transmissibles (MST), et dans le domaine de l'autonomisation des femmes. Certains obstacles sont inhérents au fonctionnement même des organisations non gouvernementales; il s'agit, notamment, de leur dépendance vis-à-vis du financement extérieur, des problèmes de croissance qui se posent lorsque les organisations non gouvernementales locales prennent la relève au niveau national, et des tensions qui apparaissent dans la collaboration avec les pouvoirs publics.

58. Pour la majorité des organisations non gouvernementales qui ont répondu au questionnaire, le financement constitue une sérieuse difficulté. Le problème tient en partie à la multiplication de ces organisations, à la concurrence qu'elles se livrent pour accéder à des ressources financières de plus en plus restreintes et à leur incapacité dans de nombreux cas d'élaborer des stratégies qui leur permettraient de mobiliser un financement à long terme. Pour beaucoup d'entre elles, la principale question qui se pose est celle de savoir si elles sont en fait viables. Il arrive souvent qu'une organisation non gouvernementale disparaisse parce qu'elle ne bénéficie plus du soutien du gouvernement ou des donateurs ou en raison du départ d'un dirigeant charismatique qui avait réussi à mobiliser des fonds. En outre, de nombreuses organisations non gouvernementales signalent que les politiques de financement des donateurs ne prévoient pas d'appui institutionnel, de sorte qu'il leur est difficile d'élaborer des stratégies de développement de longue durée.

59. La collaboration avec les pouvoirs publics, qui a suscité un nouveau dilemme pour les organisations non gouvernementales nationales, peut comporter, de l'aveu d'un grand nombre d'entre elles, certains coûts dans la mesure où elle paraît parfois peu conciliable avec leur rôle traditionnel d'observateurs vigilants. Selon quelques-unes, une plus grande autonomie financière permettrait de remédier à la situation. Cependant, après la Conférence du Caire, l'un des principaux problèmes qui se posent à ces organisations

consiste à repenser, dans une optique réellement stratégique, le rôle qu'elles sont appelées à jouer en tant que partenaire des pouvoirs publics et représentants de groupes spécifiques porteurs de revendications précises. On constate le plus souvent une absence de réflexion quant au rôle que doit être celui d'une organisation non gouvernementale qui collabore avec les autorités tout en s'efforçant de préserver son autonomie. Malgré l'importance cruciale que revêt la planification stratégique pour de nombreuses organisations non gouvernementales, les fonds dont elles disposent à cet effet sont là encore limités.

60. Pour les organisations non gouvernementales prestataires des services, la reproductibilité des résultats obtenus constitue un problème majeur. Compte tenu du mode particulier de gestion et d'affectation des ressources qui les caractérise, les activités qu'elles mènent demeurent, pour l'essentiel, impossibles à transposer, encore que, certains éléments de leurs programmes aient pu être transférés avec succès dans des programmes du secteur public. Les organisations non gouvernementales ont par ailleurs signalé que, faute de ressources humaines et de possibilités de formation suffisantes, leur travail se trouvait sérieusement entravé.

61. Ainsi, trois années après la Conférence, on recense de nouveaux obstacles aux difficultés traditionnelles rencontrées par les organisations non gouvernementales. Pour certaines, la solution du problème dépendra dans une large mesure de leur capacité d'élaborer des stratégies et de la volonté des donateurs et des responsables des programmes nationaux de promouvoir leur viabilité.

IX. Organisations intergouvernementales

62. Seules deux des quatre organisations intergouvernementales qui ont répondu au questionnaire mènent des activités liées à la mise en oeuvre du Programme d'action. Il s'agit du Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

63. Le Fonds de l'OPEP est un organisme intergouvernemental d'aide au développement qui fournit une assistance financière aux pays en développement pour soutenir leurs actions de développement social et économique. Il coopère fréquemment à la mise en oeuvre de programmes dans le domaine de la santé en matière de reproduction, mais à petite échelle. Il a récemment financé un projet sur la santé maternelle au Guatemala et un projet de formation en Malaisie.

64. L'OUA est une organisation régionale des pays africains dont l'objectif principal est de promouvoir la coopération entre États africains dans les domaines économique, social, culturel et éducationnel. En 1995, l'OUA a adopté une résolution invitant les États membres à mettre en place les dispositifs institutionnels et financiers voulus pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action. Depuis lors, l'OUA a organisé nombre de séminaires, de réunions techniques et de conférences à l'intention de différents groupes cibles tels que la communauté diplomatique à Addis-Abeba. En outre, un comité directeur de parlementaires africains et du Moyen-Orient a été constitué pour encourager et promouvoir la création de comités nationaux de parlementaires sur la population et le développement. Des voyages d'études visant à promouvoir les questions relatives à la population seront prochainement organisés dans le cadre de ce programme. L'objectif est la définition de domaines de collaboration et d'échanges entre gouvernements et organisations non gouvernementales sur les questions relatives à la population.

X. Conclusions

65. En tout, 480 organisations non gouvernementales locales, nationales, régionales et internationales ont rendu compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Leur travail est complexe et diversifié, et il ne fait pas de doute qu'elles poursuivront des efforts considérables pour progresser dans la réalisation du Programme d'action.

66. Les organisations non gouvernementales qui mènent une action de sensibilisation aux niveaux international et national ont réussi à replacer la santé en matière de reproduction dans le contexte des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes et participent activement au suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action.

67. Les organisations non gouvernementales qui sont engagées dans les services ont démontré des progrès incontestables dans la mise en oeuvre du Programme d'action. S'il est vrai que certaines d'entre elles avaient déjà adhéré aux principes de la santé en matière de reproduction bien avant la tenue de la Conférence, 53 % de celles qui ont répondu au questionnaire ont signalé qu'elles offraient désormais, outre des services de planification familiale, des soins de santé en matière de reproduction. Parmi les organisations non gouvernementales qui ne proposent pas de services de santé en matière de reproduction, nombreuses sont celles qui orientent les usagers vers ces services. Presque toutes les composantes de la santé en matière de reproduction sont désormais incorporées à des programmes. Les activités des organisations non

gouvernementales sont axées sur la qualité des soins et la situation des adolescents. Cependant, il leur reste encore beaucoup à faire pour assurer la participation des hommes.

68. Les organisations non gouvernementales nationales sont de plus en plus nombreuses à collaborer avec les pouvoirs publics. Quelle que soit l'étendue de cette collaboration, il est pratiquement impensable de nos jours que gouvernements et organismes internationaux puissent proposer des activités dans le domaine de la santé en matière de reproduction auxquelles ne seraient pas associées des organisations non gouvernementales. Les organisations non gouvernementales internationales jouent un rôle décisif dans la fourniture d'une assistance technique et la mobilisation de ressources financières au profit des organisations non gouvernementales nationales, ainsi que par la création d'un environnement international favorable à l'action des organisations non gouvernementales dans le monde entier.

69. Le nombre de réponses reçues dans le cadre de cette opération de suivi montre que les ONG continuent à faire preuve de dynamisme et demeurent résolues à mettre en oeuvre dans la pratique les recommandations de la Conférence. Il ressort d'autre part de ces réponses que la mobilisation d'un appui international et national demeure un élément crucial du travail décisif qu'elles accomplissent.

Notes

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 5 (E/1996/25), par. 3.